Les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, s'élèvent à 246,6 G\$ au 31 janvier 2025, en hausse de 3,6 G\$ ou 1 % par rapport au 31 octobre 2024. Le détail des principaux portefeuilles de prêts est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024	Au 31 janvier 2024
Prêts			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	126 916	124 431	117 883
Aux particuliers	17 495	17 461	16 948
Créances sur cartes de crédit	2 710	2 761	2 541
Aux entreprises et aux administrations publiques (1)	100 982	99 720	93 996
	248 103	244 373	231 368
Provisions pour pertes de crédit	(1 483)	(1 341)	(1 211)
	246 620	243 032	230 157

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations au 31 janvier 2024.

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 2,5 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2024 compte tenu des activités des secteurs des Particuliers et Entreprises et des Marchés financiers, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 31 octobre 2024, les prêts aux particuliers sont relativement stables et les créances sur cartes de crédit sont en légère baisse. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 1,3 G\$ ou 1 % par rapport au 31 octobre 2024 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, du secteur de Gestion de patrimoine et des filiales Credigy et ABA Bank. Ces hausses sont en partie contrebalancées par une baisse liée aux activités du secteur des Marchés financiers.

Depuis un an, les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 16,4 G\$ ou 7 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 9,0 G\$ ou 8 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi que de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales Credigy et ABA Bank. Par rapport au 31 janvier 2024, les prêts aux particuliers sont en hausse de 0,6 G\$ et les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 0,2 G\$. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 7,0 G\$ ou 7 % depuis un an, essentiellement en raison d'une augmentation des activités des Services aux entreprises, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy, atténuée par une baisse des activités de la Trésorerie.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC. Au 31 janvier 2025, les prêts dépréciés bruts sont de 2 341 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 2 043 M\$ au 31 octobre 2024. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 836 M\$ au 31 janvier 2025 comparativement à 1 629 M\$ au 31 octobre 2024. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 222 M\$ pour s'établir à 1 366 M\$ au 31 janvier 2025, contre 1 144 M\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers, ainsi que de la filiale ABA Bank. Les prêts DAC nets s'établissent à 470 M\$ au 31 janvier 2025, alors qu'ils se chiffraient à 485 M\$ au 31 octobre 2024, en baisse en raison d'échéances de certains portefeuilles et de remboursements de prêts.

Les autres actifs de 28,3 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 2,1 G\$ depuis le 31 octobre 2024 principalement en raison de l'augmentation des instruments financiers dérivés.

#### **Passif**

La Banque a un passif total de 457,4 G\$ au 31 janvier 2025 comparativement à 436,7 G\$ au 31 octobre 2024.

Au 31 janvier 2025, les dépôts de la Banque s'établissent à 351,1 G\$ comparativement à 333,5 G\$ au 31 octobre 2024, une augmentation de 17,6 G\$ ou 5 %. Les dépôts des particuliers de 98,9 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 3,7 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux particuliers, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine ainsi que de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 246,5 G\$ au 31 janvier 2025 augmentent de 13,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. La hausse provient des activités de financement de la Trésorerie, dont 0,3 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques et des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine. Les dépôts des institutions de dépôts de 5,8 G\$ au 31 janvier 2025 enregistrent une hausse de 0,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2024 qui provient des activités de financement de la Trésorerie.

Les autres passifs de 104,1 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 2,2 G\$ comparativement au 31 octobre 2024, essentiellement en raison de l'augmentation de 2,9 G\$ des instruments financiers dérivés et de 0,7 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la diminution de 0,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et de 0,3 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées.

L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2024 provient de l'émission, le 13 janvier 2025, des billets à moyen terme d'un montant de 1,0 G\$.

#### Capitaux propres

Au 31 janvier 2025, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 26,4 G\$, en hausse de 0,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes, par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'actions et par les écarts de change. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

# Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

# Acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (Canadian Western Bank ou CWB)

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La contrepartie totale transférée de 6,8 G\$ comprend 5,3 G\$ pour 100 % des actions ordinaires de CWB acquises par le biais d'un échange d'actions à un ratio d'échange de 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale pour chaque action ordinaire de CWB, qui n'était pas déjà détenue par la Banque Nationale, 1,4 G\$ pour le règlement de relations préexistantes et 0,1 G\$ pour l'émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur des actions ordinaires émises de la Banque a été déterminée sur la base du prix de l'action à la fermeture de la Bourse de Toronto au 31 janvier 2025, soit 128,99 \$ l'action. À la date d'acquisition, la Banque obtient une participation de 100 % des actions avec droit de vote de CWB et la participation détenue antérieurement de 5,9 % a été réévaluée à une juste valeur de 0,3 G\$. La participation ne donnant pas le contrôle dans CWB comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à une juste valeur de 0,6 G\$ et représente les actions privilégiées de CWB et les billets de capital à recours limité (BCRL) en circulation à cette date. La contrepartie d'acquisition totalise 7,7 G\$.

Sur la base des justes valeurs estimées, la répartition préliminaire du prix d'achat attribue 45,5 G\$ aux actifs et 37,8 G\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill estimé de 1,6 G\$ reflète les synergies des dépenses prévues de nos activités de services bancaires liées aux secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine, ainsi qu'à la croissance prévue des plateformes technologiques. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les résultats de CWB seront consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 3 février 2025.

Avant la clôture de l'acquisition de CWB, la Banque avait conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux fluctuations du goodwill et des fonds propres liées aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. À la date de clôture, les swaps non-désignés en comptabilité de couverture ont été neutralisés alors que la désignation de relations de couverture a été annulée pour d'autres swaps. Ces opérations ont économiquement compensé les variations de juste valeur des actifs et des passifs de CWB et ont donné lieu à l'amortissement ultérieur des relations de couverture.

## Émission d'actions ordinaires

Le 3 février 2025, la Banque a émis un total de 50 272 878 actions ordinaires, pour un produit brut de 6,3 G\$, ce qui a augmenté le *Capital-actions ordinaires* de 6,3 G\$. Cette émission comprend 41 010 378 actions ordinaires au prix de 128,99 \$ l'action provenant de l'échange d'actions et 9 262 500 actions ordinaires au prix de 112,30 \$ l'action provenant de l'échange automatique des reçus de souscription. Pour de plus amples renseignements sur les reçus de souscription, se reporter à la note 10 afférente aux états financiers consolidés.

## Échange d'actions privilégiées et rachat d'autres instruments de capitaux propres

En date du 4 février 2025, certaines modifications précédemment approuvées par les détenteurs des actions privilégiées de premier rang et des BCRL en circulation de CWB, qui permettent l'échange des actions privilégiées de premier rang de CWB contre des actions privilégiées de premier rang substantiellement équivalentes de la Banque Nationale et le rachat anticipé des BCRL, ont été mises en œuvre.

Le 20 février 2025, il y a eu un échange de la totalité des actions privilégiées de premier rang, série 5 et série 9, émises et en circulation de CWB, contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale, série 47 et série 49, donnant droit à un dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, portant intérêt à 6,371 % et 7,651 %. La Banque a échangé 10 000 000 actions privilégiées pour un montant total de 268 M\$, ce qui a diminué la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 268 M\$, augmenté le *Capital-actions privilégiées* de 264 M\$ et augmenté les *Résultats non distribués* de 4 M\$. Les frais de consentement liés à cet échange pour un montant de 2 M\$, déduction faite des impôts, ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués*. Comme les actions privilégiées, série 47 et série 49, respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de nonviabilité (FPUNV), elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. Également, la Banque a racheté 175 000 BCRL – Série 1 et 150 000 BCRL – Série 2 de CWB pour un montant total de 335 M\$, incluant les frais de consentement, ce qui a réduit la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 325 M\$ et diminué les *Résultats non distribués* de 7 M\$, déduction faite des impôts.

#### Rachat d'actions privilégiées

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

# Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2024. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 30 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

# Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les normes IFRS de comptabilité, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 53 et 54 du Rapport annuel 2024.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

# Impôts sur le résultat

#### Règles du Pilier 2

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* a reçu la sanction royale. Ce projet de loi incluait les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque estime que l'application des règles du Pilier 2 représente une hausse du taux effectif d'imposition de 1,9 %. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque continue d'appliquer l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées.

# **Gestion du capital**

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2024 aux pages 55 à 64.

## Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter aux pages 56 à 58 du Rapport annuel 2024. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF avait prévu l'adoption progressive du coefficient de plancher dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentait pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2027. Le 12 février 2025, le BSIF a reporté toute augmentation supplémentaire jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le coefficient de plancher, actuellement fixé à 67,5 %, restera à ce niveau pour une période indéterminée. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 d

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 janvier 2025, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 23,8 G\$ (23,5 G\$ au 31 octobre 2024).

Exigences – Ratios des fonds propres (1), de levier (1) et TLAC (2) réglementaires

	Exigences au 31 janvier 2025												
			Réserve de								Minimum établ		
			conservation		Minimum Surcharge			Minimum		Réserve pour	le BSIF, y com	ıpris	Ratios au
			des fonds	établi par le		relative		établi par le		stabilité	la réserve	pour	31 janvier
	Minimum		propres	CBCB		aux BISI		BSIF		intérieure <sup>(3)</sup>	stabilité intéri	eure	2025
Ratios des fonds propres													
CET1	4,5	%	2,5 %	7,0	%	1,0	%	8,0	%	3,5 %	11,5	%	13,6 %
catégorie 1 <sup>(4)</sup>	6,0	%	2,5 %	8,5	%	1,0	%	9,5	%	3,5 %	13,0	%	15,5 %
total <sup>(4)</sup>	8,0	%	2,5 %	10,5	%	1,0	%	11,5	%	3,5 %	15,0	%	17,1 %
Ratio de levier (4)	3,0	%	s.o.	3,0	%	0,5	%	3,5	%	s.o.	3,5	%	4,3 %
Ratio TLAC	21,5	%	s.o.	21,5	%	s.o.		21,5	%	3,5 %	25,0	%	31,2 %
Ratio de levier TLAC	6,75	%	s.o.	6,75	%	0,5	%	7,25	%	s.o.	7,25	%	8,7 %

- s.o. Sans objet
- (1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
- (2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
- (3) Le 17 décembre 2024, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.
- (4) Les ratios au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca</u>. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

## Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2024, à la page 59. Depuis le 1er novembre 2024, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

#### Activités de gestion

Le 13 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 4,260 % et échéant le 15 février 2035. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 janvier 2025.

#### **Dividendes**

Le 25 février 2025, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,14 \$ par action ordinaire, payable le 1er mai 2025 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2025.

#### Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

		Au 31 janvier 2025
	Nombre d'actions ou de BCRL (1)	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	341 085 205	3 485
Options d'achat d'actions	11 061 775	

<sup>(1)</sup> Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 21 février 2025, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 391 216 059 et le nombre d'options en cours est de 11 778 661. Les nombres d'actions ordinaires et d'options en circulation tiennent compte de la conclusion de la transaction CWB. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, le 15 février 2034 et le 15 février 2035, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 264 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 78,7 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 janvier 2025. Les actions privilégiées série 32 rachetées le 17 février 2025 pour un prix total de 300 M\$ ont été exclues du calcul.

# Variation des fonds propres réglementaires (1)

Solde au début Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)  incidence des actions arquises ou vendues à des fins de négociation  (Rachat d'actions ordinaires  Autres surplus d'apport  Dividence sux actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres  (A3  Résultan ten attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque  99  99  90  90  90  90  90  90  90  9	(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2025
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions) Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation Rachat d'actions ordinaires Autres surplus d'apport  Mures surplus d'apport  Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts) Autres  Autres  Variations des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion  L'actions de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts) Autres  Variations des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion  Autres  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  (aviation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  (aviation de l'actif des régimes de retraite à prestations ordinaires d'institutions financières  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations ordinaires d'institutions financières  Actifs d'impôt différé  Autres déductions et ajustements réglementaires du CETI instaurés par le BSIF  (aviation de un bustements réglementaires du CETI instaurés par le BSIF  (aviation de vautres ajustements réglementaires du CETI instaurés par le BSIF  (aviation des mutres ajustements réglementaires du CETI instaurés par le BSIF  (aviates defonds propres de catégorie 1  Solde a la fin  2014  Autres déments de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2024  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (aviation de certaines provisions pour pertes de rédit (aviation de certaines provisions pour pertes de rédit (aviation de certaines provisions pour pertes de rédit (aviation de certaines provisions pou	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation Rachat d'actions ordinaires Autres surplus d'apport Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres  (3) Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque  99 Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)  (2) Autres  Variations des autres éléments cumulés du résultat global Ecarts de conversion  24 Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (3) Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (4) Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation de Itacitif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  (5) Autres d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  (6) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  (7) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  (8) Autres défements de fonds propres de catégorie 1  Solde à la fin  20 14 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (8) Autres, y compris des ajustements réglementaires  (9)	Solde au début	19 321
Rachtaf d'actions ordinaires Autres surplus d'apport Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (43) Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque  Poèduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)  (2) Autres Variations des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion  (24) Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (24) Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (25) Variation du l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  (26) Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  (27) Variation de l'actif des régimes des actions ordinaires d'institutions financières Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Participations des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  (14) Variation des autres ajustements réglementaires  (29) Solde à la fin  20) 20) 21  22  23  24  24  25  26  26  26  27  28  28  26  27  28  28  28  29  20  20  20  20  20  20  20  20  20	Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	25
Autres surplus d'apport Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres  (A3 Autres Autres Autres Autres Autres étéments cumulés du résultat global Écarts de conversion Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, y compris les ajustements réglementaires Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (Autres, y compris les ajustements réglementaires Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (Autres d'impôt diffrér Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt diffrér Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt diffrér, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (1) Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (3) Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (30 Autres défements de fonds propres de catégorie 1 314 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 329 86 Total des fonds propres de catégorie 2 Solde à la fin 224 98 Total des fonds propres de catégorie 2 103 Rachats de fonds propres de catégorie 2 103 Rachats de fonds propres de catégorie 2 enties par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit 4 Autres, y compris des ajustements réglementaires Variation de certaines provisions pour pertes de crédit 5 Autres, y compris des ajustements réglementaires	Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(6)
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres  Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque  99 béduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)  4 Variations des autres éléments cumulés du résultat global  Ecarts de conversion  24 Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Autres  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Actifs d'impôt différé  Participations significatives dans des actions ordinaires d'Institutions financières  Actifs d'impôt différé, sus f'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  (autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  (autres)  Solde à la fin  20 14  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  3 14  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Solde à la fin  2 2 4 2 2 9 8 5 6 6 a la fin  2 3 4 4 6 6 nods propres de catégorie 1  Solde à la fin  2 3 4 6 6 a la fin  2 4 8 6 7 6 6 a la fin  2 5 6 6 a la fin  2 6 6 a la fin  2 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7	Rachat d'actions ordinaires	_
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)  Autres  Autres  Autraitons des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion  Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)  (autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation du montant excédant le seuil de 15 %  Actifs d'impôt différé  Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières  Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  (autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  (autres déductions et ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres déments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (a)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (b)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (c)  Autres, y compris des ajustements admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachats de fonds propres de catég	Autres surplus d'apport	2
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)       2         Autres       4         Variations des autres éléments cumulés du résultat global       24         Écarts de conversion       24         Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global       24         Autres       24         Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)       (c         Autres, y compris les ajustements réglementaires       22         Variation du montant excédant le seuil de 15 %       22         Actifs d'impôt différé       24         Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières       25         Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)       (c         Autres édeuctions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF       (1         Autres édeuntions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF       (2         Solde à la fin       20 14         Autres éléments de fonds propres de catégorie 1       314         Solde à la fin       20 14         Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2       30         Autres, y compris des ajustements réglementaires       (c <tr< td=""><td>Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres</td><td>(434)</td></tr<>	Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(434)
Autres  Variations des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion  Autres  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, vompris les ajustements réglementaires  Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, vompris les ajustements réglementaires  Variation du l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres déduction et ajustements réglementaires  Variation du montant excédant le seuil de 15 %  Actifs d'impôt différe, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  (1)  Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  Solde à la fin  Autres déments de fonds propres de catégorie 1  Solde à la fin  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (°)  Rachats de fonds propres (°)  Rachats de fonds propres de catégorie 1  Solde à la fin  2 4 8 Total des fonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 9 8 Tonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 1 5 3 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 9 8 Tonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 9 8 Tonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 1 5 3 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde à la fin  2 6 5 Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  5 6 Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  5 7 6 Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  5 7 6 Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  5 7 6 Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin	Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	997
Variations des autres éléments cumulés du résultat global Écarts de conversion 24 Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Autres, y compris les ajustements réglementaires Variation du l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Autraition du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ills résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (6 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (3) Solde à la fin 2014 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (30 Autres, y compris des ajustements réglementaires (40 Etal des fonds propres de catégorie 2 Etal fin 22 98 Fonds propres de catégorie 2 Solde au début 15 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (5 Endes au début (6 Endes au des entre des ajustements réglementaires (7 Endes au des entre des ajustements entre de fonds propres de catégorie 2 Endes au début (7 Endes al fin (7 Endes	Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(20)
Écarts de conversion Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Autres, y compris les ajustements réglementaires Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (6 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF Variation des autres ajustements réglementaires (1 Autres défements de fonds propres de catégorie 1 Solde à la fin 20 14 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres © Autres, y compris des ajustements réglementaires (3 Oatres, y compris des ajustements réglementaires (3 Oatres, y compris des ajustements réglementaires (4 Oatles fonds propres de catégorie 1 Solde à la fin (5 Oatles à la fin (5 Oatles à la fin (6 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde à debut (7 Oatles en debut (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au debut (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres d	Autres	45
Écarts de conversion Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Autres Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Autres, y compris les ajustements réglementaires Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (6 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF Variation des autres ajustements réglementaires (1 Autres défements de fonds propres de catégorie 1 Solde à la fin 20 14 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres © Autres, y compris des ajustements réglementaires (3 Oatres, y compris des ajustements réglementaires (3 Oatres, y compris des ajustements réglementaires (4 Oatles fonds propres de catégorie 1 Solde à la fin (5 Oatles à la fin (5 Oatles à la fin (6 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde à debut (7 Oatles en debut (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au debut (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 Solde au début (8 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties (9 Oatles fonds propres d	Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Autres (Autres v. y compris les ajustements réglementaires variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (6 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1 Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1 Variation des autres ajustements réglementaires Solde à la fin (2014 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Solde au début (3 3 14 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 (3 3 0 Autres, y compris des ajustements réglementaires (6 Solde à la fin (2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 6 mis par des filiales et détenus par des titre de fonds propres de catégorie 2 6 mis par des filiales et détenus par des tierces parties (14 5 0 de à la fin (5 0 de à la fin	· ·	249
Autres (Autres v. y compris les ajustements réglementaires variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt) (2 Variation du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (6 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1 Variation des autres ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1 Variation des autres ajustements réglementaires Solde à la fin (2014 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Solde au début (3 3 14 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 (3 3 0 Autres, y compris des ajustements réglementaires (6 Solde à la fin (2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 2 9 8 Fonds propres de catégorie 2 6 mis par des filiales et détenus par des titre de fonds propres de catégorie 2 6 mis par des filiales et détenus par des tierces parties (14 5 0 de à la fin (5 0 de à la fin	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4
Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Actifs d'impôt différé  Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières  Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  Autres déductions et ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (a)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  20 14  Autres définents de fonds propres (a)  (30)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  22 98  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  22 98  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Solve les fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  5 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (15 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (16 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (17 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (18 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (19 Autres, y compris des ajustements réglementaires	Autres	_
Autres, y compris les ajustements réglementaires  Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Actifs d'impôt différé  Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières  Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  Autres déductions et ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (a)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  20 14  Autres définents de fonds propres (a)  (30)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  22 98  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  22 98  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Solve les fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  5 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (15 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (16 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (17 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (18 Autres, y compris des ajustements réglementaires  (19 Autres, y compris des ajustements réglementaires	Variation du goodwill et des immobilisations incorporalles (déduction faite des passifs d'impôt)	(1)
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)  Variation du montant excédant le seuil de 15 %  Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (1) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF (1) Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (2) Solde à la fin 22 84  Total des fonds propres de catégorie 1  Solde a la fin 22 98  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début 15 3  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début 15 3  Nouvelles femissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début 50 4  Solde à la fin 50 4  Solde à la fin 50 4  Solde à la fin 50 5  Solde à la fin 50 5  Solde à la début 50 6  Solde à la début 50 7  Solde à la début 50 7  Solde à la début 50 8  Solde à la début		(1)
Variation du montant excédant le seuil de 15 % Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) (1) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF Variation des autres ajustements réglementaires Solde à la fin  20 14 Autres défuncts de fonds propres de catégorie 1 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (30 Autres, y compris des ajustements réglementaires (50 Solde à la fin 284 Total des fonds propres de catégorie 1 22 98 Fonds propres de catégorie 2 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 153 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 feins par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit 50 de à la fin 50 de à la fin 50 de à la fin	·, · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(25)
Actifs d'impôt différé Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt) Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (30) Autres, y compris des ajustements réglementaires (50) Solde à la fin 22) 84 Total des fonds propres de catégorie 1 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit 55 Autres, y compris des ajustements réglementaires (14) Solde à la fin		(23)
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières  Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres déductions et ajustements réglementaires  Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  Cotal des fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  5 det à la fin  5 dutres, y compris des ajustements réglementaires  1 14 Solde à la fin		_
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)  Autres déductions et ajustements réglementaires  Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (30)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (50)  Solde à la fin  (50)  Total des fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  1 53  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  1 53  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  5 7  Solde à la fin  1 5 8  Autres, y compris des ajustements réglementaires  1 5 9  Autres, y compris des ajustements réglementaires  1 5 10  Autres, y compris des ajustements réglementaires  1 6 14  Solde à la fin	·	_
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF  Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (30)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (50) de à la fin  Total des fonds propres de catégorie 1  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  1 53  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin	,	(6)
Variation des autres ajustements réglementaires  Solde à la fin  Autres éléments de fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2)  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  Colde à la fin  Solde au début  Solde à la fin  Solde à la fin  Solde à la fin  Solde au début  Solde au début  Solde à la fin  Solde à la fin  Solde au début  Solde à la fin		(16)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires (4) Solde à la fin Clotal des fonds propres de catégorie 1 Solde au début Solde au début 1 53 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Solde au début 1 53 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit Autres, y compris des ajustements réglementaires (14 Solde à la fin	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	6
Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires Solde à la fin Total des fonds propres de catégorie 1 Endal des fonds propres de catégorie 2 Solde au début Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit Autres, y compris des ajustements réglementaires (14 Solde à la fin	Solde à la fin	20 141
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1  Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  2 84  Total des fonds propres de catégorie 1  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Solde au début  1 53  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Rachats de fonds propres (2) Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  Total des fonds propres de catégorie 1  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin		3 149
Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  284  Total des fonds propres de catégorie 1  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin		<del>-</del>
Solde à la fin  Total des fonds propres de catégorie 1  Fonds propres de catégorie 2  Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin		(300)
Total des fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit Autres, y compris des ajustements réglementaires Solde à la fin  22 98  22 98  22 98  24 98  25 98  26 98  26 98  26 98  27 98  28 98  29 98  20 98		(4)
Fonds propres de catégorie 2 Solde au début 1 53 Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit Autres, y compris des ajustements réglementaires Solde à la fin  2 444		2 845
Solde au début  Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  153  100  100  100  100  100  100  100		22 986
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2  Rachat de fonds propres  Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  100  100  100  100  100  100  100  1		1 521
Rachat de fonds propres Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties Variation de certaines provisions pour pertes de crédit Autres, y compris des ajustements réglementaires  Solde à la fin  244		
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties  Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  (14  Solde à la fin	· · · · · ·	1 000
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit  Autres, y compris des ajustements réglementaires  5 (14  Solde à la fin  2 44*	• •	
Autres, y compris des ajustements réglementaires (14 Solde à la fin 244	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	57
Solde à la fin 244	, , ,	(141)
	Solde à la fin	2 447
Fotal des fonds propres réglementaires 25 43	Total des fonds propres réglementaires	25 433

 <sup>(1)</sup> Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
 (2) Les données au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

## Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 7,5 G\$ pour s'établir à 148,5 G\$ au 31 janvier 2025, comparativement à 141,0 G\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la variation du taux de change et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

#### Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs (1)

(en millions de dollars canadiens)			Trim	estre terminé le
			31 janvier	31 octobre
			2025	2024
	Risque autre que le risque de crédit	Risque de crédit de		
	de contrepartie	contrepartie	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	112 005	6 445	118 450	116 684
Taille du portefeuille	3 073	374	3 447	1 067
Qualité du portefeuille	768	17	785	(70)
Mises à jour des modèles	-	-	-	439
Méthode et politique	_	-	-	_
Acquisitions et cessions	_	-	-	_
Variation de change	1 607	154	1 761	330
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	117 453	6 990	124 443	118 450
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			8 002	8 066
Variation des niveaux de risque (2)			1 144	(64)
Mises à jour des modèles			_	-
Méthode et politique			_	_
Acquisitions et cessions			_	_
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			9 146	8 002
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			14 523	14 168
Variation des niveaux de risque			352	355
Méthode et politique			_	_
Acquisitions et cessions			_	_
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			14 875	14 523
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			148 464	140 975

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

#### Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,6 %, à 15,5 % et à 17,1 % au 31 janvier 2025, comparativement à des ratios de 13,7 %, de 15,9 % et de 17,0 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio des fonds propres CET1 et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sont en baisse comparativement au 31 octobre 2024, alors que le ratio du total des fonds propres est légèrement en hausse. La croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques a eu un impact défavorable sur les ratios, atténué par le résultat net, déduction faite des dividendes. Le rachat d'actions privilégiées pour un montant de 300 M\$ effectué le 17 février 2025, déjà exclu du calcul des ratios des fonds propres au 31 janvier 2025, a eu un impact défavorable sur le ratio des fonds propres de catégorie 1, alors que l'émission de 1,0 G\$ des billets à moyen terme, le 13 janvier 2025, a eu un impact favorable sur le ratio du total des fonds propres.

Le ratio de levier en date du 31 janvier 2025 s'établit à 4,3 %, comparativement à 4,4 % au 31 octobre 2024. La baisse du ratio de levier s'explique essentiellement par l'augmentation de l'exposition totale, en partie contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 janvier 2025, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent à 31,2 % et à 8,7 %, comparativement à 31,2 % et à 8,6 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio TLAC est demeuré stable et l'augmentation du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours du premier trimestre de 2025.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

## Capital réglementaire (1), ratio de levier (1) et TLAC (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Fonds propres		
CET1	20 141	19 321
catégorie 1 <sup>(3)</sup>	22 986	22 470
total (3)	25 433	24 001
Actif pondéré en fonction des risques	148 464	140 975
Exposition totale	534 461	511 160
Ratios des fonds propres		
CET1	13,6 %	13,7 %
catégorie 1 <sup>(3)</sup>	15,5 %	15,9 %
total (3)	17,1 %	17,0 %
Ratio de levier (3)	4,3 %	4,4 %
TLAC disponible	46 331	44 040
Ratio TLAC	31,2 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	8,7 %	8,6 %

- (1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
- (2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
- (3) Les données au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

#### Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (telle que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

# Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) (1)

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre
Catégories	Indicateurs	2024	2023
Activité transfrontière (2)	Créances transfrontières	139 164	117 016
	Passifs transfrontières	138 198	90 476
Taille (3)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (4)	513 566	459 090
Interdépendance (5)	Actifs dans le système financier (4)	74 527	73 022
	Passifs dans le système financier (4)	41 491	38 238
	Titres en circulation (4)	150 887	109 831
Substituabilité/infrastructure financière (6)	Activité de paiement <sup>(7)</sup>	14 480 595	16 801 902
	Actifs sous garde	765 929	652 463
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	46 856	31 821
	Volume des transactions (8)		
	Titres à revenu fixe <sup>(8)</sup>	924 734	845 554
	Titres de participation et autres titres (8)	1 513 131	1 124 984
Complexité (9)	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré (4)	2 261 187	1 847 636
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	67 274	54 740
	Actifs financiers de niveau 3 (4)	1 360	1 226

<sup>(1)</sup> Les indicateurs BISM reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.

<sup>2)</sup> Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.

<sup>(3)</sup> Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

<sup>(4)</sup> Incluant les activités d'assurances.

<sup>(5)</sup> Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

<sup>(6)</sup> Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

<sup>(7)</sup> Pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023.

<sup>(8)</sup> Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.

<sup>(9)</sup> Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.